

## Les Francas en Nouvelle-Aquitaine

Les Francas s'appuient sur un réseau réparti sur l'ensemble des départements. Les associations départementales ont une vocation éducative, sociale et culturelle. Elles agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour un respect mutuel. Elles mobilisent au quotidien un réseau de bénévoles et de permanents issus du mouvement Francas d'Éducation populaire sur l'ensemble du territoire national.

### La formation professionnelle aux Francas

Travailler au développement qualitatif de l'action éducative contribue à rendre possible les changements attendus pour demain. Face à cet enjeu, les animatrices et les animatrices doivent initier des propositions liées à l'aménagement des espaces, à l'amélioration de la fonction d'accueil et mettre en place des propositions d'activités adaptées à l'âge, aux effectifs, à la temporalité et à la durée de l'action. Former les animateurs et

les animatrices d'activité assure la pérennité de la qualité éducative des actions mises en œuvre.

### Une fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

Mouvement d'Éducation populaire, les Francas sont une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique par le décret du 13 novembre 1991 et agréée par les Ministères de l'Éducation nationale, de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Notre expertise éducative est confortée par la dynamique d'un mouvement agréé Jeunesse éducation populaire. Ce mouvement rassemble tous ceux qui, en matière d'éducation, veulent faire émerger des idées nouvelles et stimulantes pour le développement de la cité.



## Renseignements & inscriptions

### Contacts

**Union Régionale des Francas de Nouvelle Aquitaine**  
44-50 boulevard George V  
33 000 Bordeaux  
Tél. : 05 57 77 28 10  
sdelprat@francas-na.fr  
csauvaud@francas-na.fr

**Association départementale des Francas de la Charente**  
4, rue des Colis  
16000 Angoulême  
Tél. : 05 45 95 76 44  
c.roturier@francas16.org

**Association départementale des Francas de la Charente Maritime**  
11 rue du Général Cousteau  
17000 La Rochelle  
Tél. : 05 46 27 38 09  
francas17@wanadoo.fr

**Association départementale des Francas de la Dordogne**  
18 rue Clos Chassaing  
24000 Périgueux  
Tél. : 05 53 53 50 43  
administration.francas24@orange.fr

**Association départementale des Francas de la Gironde**  
44-50 boulevard George V  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05 57 77 28 10  
contact@francas33.fr

**Association départementale des Francas des Landes**  
3 allée de la Solidarité  
40000 Mont de Marsan  
Tél. : 05 58 46 33 54  
contact@francas40.fr

**Association départementale des Francas du Lot et Garonne**  
1832 route de Villeneuve  
47190 Aiguillon  
Tél. : 09 84 32 43 74  
secretariat@francas47.fr

**Association départementale des Francas des Pyrénées Atlantiques**  
31 avenue Honoré Baradat  
64000 Pau  
Tél. : 05 59 84 01 01  
contact@francas64.fr

**Association départementale des Francas de la Vienne et des Deux Sèvres**  
16 rue Alphonse Daudet  
86000 Poitiers  
Tél. : 05 49 88 61 52  
francas86@orange.fr

## Animer le jour d'après...

3 modules de 6 heures  
Formation à distance  
du 03 au 30 juin 2020

Crise Covid-19 : Les Francas proposent à leur réseau d'employeurs des formations permettant d'assurer la reprise des activités des accueils collectifs de mineurs (ACM).



Suite à la crise sanitaire que nous traversons, les organisateurs d'activités socioéducatives et culturelles s'organisent pour reprendre progressivement leurs activités non seulement dans le respect des recommandations gouvernementales et des collectivités partenaires ou commanditaires, en matière sanitaire et sociale, mais aussi en tenant compte de l'impact du confinement sur les publics accueillis, comme sur leurs familles. Les besoins repérés à la réouverture des structures péri et extra-scolaires, les accueils jeunes concernent tout autant :

- Les problématiques éducatives et pédagogiques relatives à l'adaptation nécessaire de l'action quotidienne des professionnels.
- La prise en compte chez les publics des besoins et questionnements du fait du confinement et de la pandémie.
- La qualité des pratiques professionnelles éducatives et pédagogiques à venir.

Cette formation est aussi un levier pour envisager collectivement les conséquences à venir sur l'organisation des structures de loisirs péri et extra-scolaires.

Elle permet à chaque participant d'identifier les nécessaires adaptations des projets éducatifs, pédagogiques et d'animation et d'activités au contexte liés à la pandémie.

**Organisée en trois modules indépendants les uns des autres, cette proposition permet à chaque organisateur, en fonction de l'avancement de sa reprise, de choisir le module qui correspond au plus près de ses besoins et de ses attentes.**



### **Module 1 : Nouvelles contraintes, un atout pédagogique de nos projets ?**

Ce module aura l'ambition de questionner les évolutions de nos projets à partir des nouvelles contraintes sanitaires.

Quelles évolutions dans nos fonctionnements ?

Quelles propositions en termes d'aménagement de l'espace, de fonctionnement des différents temps de la journée et de vie quotidienne ?

Quelle autonomie accordée aux enfants ? Quel rôle, quelles attitudes, quelles postures de l'animateur ?

Le module fera des mesures sanitaires un atout pédagogique dans les projets.



### **Module 2 : Son métier c'est jouer.**

A partir d'échanges et de réflexions collectives les participants interrogeront leur pratique et le sens éducatif de leur fonction.

Quelles situations pédagogiques peuvent être proposées aux enfants afin que le **JE** devienne **NOUS** ? A partir de cette question, les participants seront amenés à repenser leurs démarches d'activité en «détricotant» l'habitude afin de l'adapter au contexte actuel.

Quelles activités proposées dans une démarche éducative et donnant du sens au projet d'animation ?

La création d'outils leurs permettra d'être rapidement efficaces dans leurs animations quotidiennes.

### **Module 3 : Le casse-tête libéré, cultivons la parole.**

Le module sera consacré à la relation à l'enfant. Comment accueillir les émotions, les gérer, y faire face au sein du collectif ?

Pourquoi et comment recueillir l'expression des enfants ? Quels outils pour animer ces temps d'expression ?

Relation et bienveillance quelle place pour les enfants dans les propositions ?



**Public :** animateurs péri-scolaires et extra-scolaires.

**Format :** formation à distance

**Durée des modules :** 6 heures par module (pouvant être dispensées par séquences de 2 heures)

**Tarifs :**

- Module 1 : 300€ / participant
- Module 2 : 300€ / participant
- Module 3 : 300€ / participant

**Prise en charge :** La prise en charge financière est de 100% des coûts pédagogiques par votre OPCO.

**Modalités d'inscription :** Fiche d'inscription et devis à demander à l'Union Régionale des Francas de Nouvelle-Aquitaine par mail ou téléphone auprès de :

- Stéphane Delprat : [sdelprat@francas-na.fr](mailto:sdelprat@francas-na.fr) - 07 83 03 89 06
- Christophe Sauvaud : [csauvaud@francas-na.fr](mailto:csauvaud@francas-na.fr) - 06 48 00 35 90

**Ces formations sont finançables par le dispositif du Fond national pour l'emploi (FNE)**

**Le Fond national pour l'emploi :**

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le dispositif FNE-Formation est renforcé de manière temporaire afin de répondre aux besoins des structures en activité partielle par la prise en charge des coûts pédagogiques. Il est accessible à toutes les structures qui ont des salarié-es en chômage partiel, par une simple convention signée entre la structure et la Direccte ou entre la structure et son OPCO dans le cadre de convention financières collectives.

Tous les secteurs sont éligibles. Toute entreprise ou association touchée par les conséquences économiques de la crise du COVID-19 et ayant recours à l'activité partielle est éligible, sans critère de taille.

Tous les salarié-es placés en activité partielle sont éligibles, sauf les alternants (contrat de professionnalisation et d'apprentissage), indépendamment de leur catégorie socio-professionnelle ou de leur niveau de diplôme. Pour les contrats courts (PEC, CDD), ils doivent demeurer salarié-es jusqu'à l'expiration de la durée de la convention.

**Attention :** L'employeur doit avoir obtenu l'accord du salarié-e pour suivre la formation et l'accord d'uniformation.